

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 52 (1911), p. 105-121

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1911__52__105_0

© Société de statistique de Paris, 1911, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 4. — AVRIL 1911

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MARS 1911

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 15 février 1911. — Élection de trois membres titulaires. — Présentation d'un membre titulaire. — Correspondance : M. le Secrétaire général. — Présentation d'ouvrages : M. le Secrétaire général, M. Risser. — Rapport du trésorier sur la situation financière de la Société à fin 1910 et le projet de budget de 1911. — Rapport de M. Huber, vice-président, au nom de la commission des fonds et archives. — Communication de M. Alfred Neymarck sur les chemineaux de l'épargne : émissions, amortissements et morcellement des valeurs mobilières. Discussion : M. d'Eichthal.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Charles LAURENT, président.

Le procès-verbal de la séance du 15 février 1911 est mis aux voix et adopté sans observation.

Il est procédé à l'élection de MM. LUSTGARTEN, GANS et Henri BERNARD, présentés comme membres titulaires dans la dernière séance.

M. le PRÉSIDENT annonce qu'il a reçu la demande de candidature de M. Charles DE LASTEYRIE, ancien inspecteur des finances, 6, rue de Solferino (VII^e), présenté comme membre titulaire par MM. Raphaël-Georges Lévy et Barriol.

Conformément au règlement, il sera statué sur cette candidature dans la séance du mois d'avril.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture de la correspondance. Il signale un article du professeur R. Jæckel, sur les travaux de notre collègue le professeur von Mayr et annonce que cet article sera publié dans le prochain Journal.

Parmi les ouvrages reçus, il indique un très intéressant volume de notre collègue, M. Richard, sur l'assurance complémentaire sur la vie ; une nouvelle brochure : *Nietzsche et le féminisme*, de la sœur de notre collègue, M. D. de Pissarjevsky, qui a dû repartir en Russie et a exprimé ses regrets de ne pouvoir assister à la séance de ce soir pour prendre part à la discussion sur la question posée par M. Vassillière ; le *Dictionnaire financier*, de MM. M. et A. Méliot ; le *Manuel du portefeuille*, de M. Combat, ouvrages fort utiles dont il sera rendu compte prochainement ; un rapport présenté par M. J. de Watteville à la Société d'Economie politique de Lyon sur le coût de la vie ; le *Bulletin* de la Société d'Economie politique de Paris, etc.

La liste complète de ces publications est d'ailleurs insérée à la fin du présent Journal.

M. RISSER dépose sur le bureau de la Société son ouvrage sur le *Mécanisme historique, actuariel et financier de la loi des retraites ouvrières et paysannes* et il le présente en ces termes :

« Le problème, si important au point de vue social, des retraites ouvrières a été solutionné de différentes façons dans les divers pays.

« La question des retraites ouvrières en France a été mise à l'étude il y a déjà vingt ans ; des projets de toute nature ont été présentés au Parlement, mais les études réellement importantes n'ont été tentées qu'à partir de 1901.

« Il faut se reporter au rapport si documenté de M. Guieysse (rapport n° 2.083 du 22 novembre 1904), pour suivre d'une part l'évolution des idées, comprendre la lutte entre les partisans de la liberté et ceux de l'obligation et, d'autre part, se rendre compte que sans une très bonne statistique professionnelle, il était impossible d'évaluer les conséquences financières des projets à l'étude.

« M. Guieysse dans son projet de retraites ouvrières basé sur l'assurance-vieillesse et l'assurance-invalidité a utilisé d'une façon fort habile les documents du recensement professionnel de 1896 ; pour tous les devis financiers des projets présentés à partir de 1906, on a eu recours aux documents statistiques fournis par le recensement de 1901.

« Dans le projet de 1906 et dans tous ceux qui l'ont suivi jusqu'en juin 1908, la pension accordée aux assujettis provenait d'un prélèvement de 2 % sur leur salaire, d'une contribution patronale équivalente et enfin d'une majoration de l'Etat.

« Dans le courant de 1909, apparaissent le projet de la commission sénatoriale et enfin le projet du gouvernement ; on abandonne le système du prélèvement et on arrive à demander aux ouvriers une contribution qui, tout en étant suffisante pour la constitution de leur retraite, ne pèse pas sur leur budget ; le patron, de son côté, est astreint à faire un versement identique et l'Etat contribue à la retraite en allouant à l'assuré une rente supplémentaire de 60 francs.

« Pour étudier le problème des retraites ouvrières depuis 1906, il était nécessaire de faire apparaître les échelles de salaires minima des assujettis à la loi et de comparer ces salaires au coût de la vie. A l'aide de ces éléments principaux, on pouvait ainsi juger si le prélèvement sur les salaires, adopté dans les projets en discussion, était fixé d'une façon rationnelle et on était amené ainsi à conclure que le système préconisé à ce sujet en 1909 par le gouvernement et la commission sénatoriale était plus rationnel que celui qui avait été tout d'abord présenté.

« Il était indispensable ensuite de donner le classement des assujettis, d'indiquer les tables de mortalité auxquelles on devait recourir pour les calculs et enfin de montrer quels renseignements et documents devaient fournir l'application de la loi sur les retraites ouvrières. On peut donc dire que le jour où l'administration a été en possession de statistiques établies d'une façon réellement scientifique, on a pu faire des calculs et des devis vraiment pratiques.

« Après avoir étudié puis discuté le projet de février 1906, montré comment on a été amené à introduire le jeu de la loi d'assistance, il était facile de résumer les idées maîtresses du projet de la commission et du projet du Gouvernement de 1909, et enfin de passer aux principes caractéristiques de la loi du 5 avril 1910.

« On s'est borné à expliquer les principaux articles de la loi en s'attachant à mettre en lumière leur mécanisme financier. Au moment de la liquidation des retraites des assurés, tant obligatoires que facultatifs, aussi bien dans la période transitoire que dans la période normale, la Direction des retraites ouvrières au Ministère du travail et les organismes visés par la loi, auront à résoudre fréquemment des problèmes qui seront toujours en relation directe avec le jeu des articles 4, 5, 36 et 37 ; aussi l'auteur a-t-il porté spécialement son attention sur ce sujet.

« Le livre renferme, de plus, un résumé de toutes les dispositions étrangères en matière d'assurances sociales. »

M. Risser rappelle qu'il a puisé des renseignements précieux dans les travaux des membres de la Société de statistique et en particulier dans ceux de MM. Levasseur et March, qu'il a eu souvent recours aux documents de la Statistique générale de la

France, aux comptes rendus des débats parlementaires, aux divers rapports officiels et surtout aux rapports précis de M. Cuvinot.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL présente les excuses de M. Matrat, trésorier, et distribue le rapport sur les comptes (voir page 112).

M. HUBER, vice-président, présente le rapport de la commission des fonds et archives (voir page 121) et propose l'adoption des comptes de 1910 et du projet de budget de 1911.

La Société approuve ces comptes et M. le Président se fait l'interprète de tous les membres pour adresser des remerciements à M. Matrat.

En l'absence de M. Vassillière, la Société décide de remettre à la prochaine séance la discussion inscrite à l'ordre du jour sur la question de statistique posée par notre ancien président au sujet des deux modes employés pour l'évaluation des récoltes ; M. le Président donne la parole à M. Alfred Neymarck pour sa communication sur les *chemineaux de l'épargne*.

M. Alfred NEYMARCK explique ce qu'il entend par ce mot : chemineaux de l'épargne. Ce sont les petits rentiers sur l'Etat, les actionnaires et les obligataires des compagnies de chemins de fer, les obligataires de la ville de Paris, les actionnaires de ces grands établissements que l'on appelle Banque de France, Crédit Foncier, ceux des Sociétés de crédit ; les déposants dans les caisses d'épargne, etc.

Si l'on envisage l'ensemble de la fortune de la France, de sa répartition, on constate — et M. Poincaré, alors ministre des finances, l'a déclaré dans un remarquable discours qu'il prononçait à la Chambre, le 12 juillet 1907, et qu'il n'a jamais été possible de contredire — que « sur plus de 13 millions de fortunes individuelles, il n'y en a pas 100.000 dont les revenus soient supérieurs à 10.000 francs ». Il va sans dire qu'il n'y a là que les revenus des capitaux mobiliers ou immobiliers.

Voilà donc l'armée des riches : 100.000 personnes tout au plus ayant des revenus de capitaux mobiliers ou immobiliers supérieurs à 10.000 francs, c'est-à-dire représentant, capitalisés à 4 % ou 3 %, un capital de 250.000 à 333.000 francs. Il n'y a pas en France 20.000 millionnaires, c'est-à-dire 20.000 personnes ayant un revenu de 40.000 francs. M. Alfred Neymarck examine successivement ces diverses statistiques : c'est, dit-il, une revue de l'armée de l'épargne française qu'il passe, avec ses confrères, en s'appuyant sur des documents sûrs, plusieurs fois contrôlés et vérifiés. La France est un pays de démocratie financière. Il y a peu de riches, mais la moyenne aisance y est très répandue. La fortune totale du pays forme un bloc imposant par sa masse, mais quand on le décompose, quand on le dissèque, c'est de la poussière de titres et de la poussière de revenus.

Cette poussière de titres et de revenus forme cependant la puissance mobilière et immobilière de la France : c'est à elle que nous devons l'abondance de nos épargnes qui, chaque année, s'ajoutent à celles antérieurement constituées. Cette abondance d'épargne, que tous les pays du monde suivent avec attention pour y faire appel directement ou indirectement, donne à la France une influence politique extérieure considérable. Quand on se rappelle ce que nous étions, il y a juste aujourd'hui quarante ans, le 15 mars 1871, à la veille de la Commune, au lendemain de la signature de l'armistice qui devait conduire au traité de Francfort ! La France était démembrée, envahie, 36 départements étaient occupés ; plus de finances, plus d'armée, plus de crédit ; 5 milliards d'indemnité, plus les frais de guerre à payer. La guerre devait nous coûter 15 milliards. Ces 15 milliards, capitalisés à 3 %, représentaient une annuité de 450 millions qui pèse sur nos budgets, et que nous payons encore.

Le 15 mars 1871, la rente valait 50^f 85. Aujourd'hui, elle vaut plus de 97 francs ; elle se négocie 11 francs plus cher que le 3 % allemand et que le 3 % prussien, plus cher aussi que les fonds anglais, alors que les fonds anglais, avant la guerre de 1870, se négociaient presque constamment 15, 20 et 25 points plus haut que la rente française ; ses cours, sa diffusion dans les portefeuilles sont cités comme exemples à suivre, par l'Allemagne victorieuse. Ne nous enorgueillissons pas cependant de ces résultats, mais, sachons reconnaître que, si la France s'est relevée,

elle le doit à ses incomparables petits épargneurs, à ses chemineaux de l'épargne qui lui ont fourni tous les capitaux dont elle avait besoin, et pour la guerre, et pour la réparation des maux causés par la guerre, et pour les travaux de la paix. Respectons cette épargne et gardons-nous, par des mesures inconsidérément prises, d'y porter atteinte, car ce serait la ruine du pays, et une telle conduite serait criminelle.

M. Alfred Neymarck, après avoir détaillé et expliqué, chapitre par chapitre, cette statistique de l'épargne française, en résumé, ainsi qu'il suit, les chiffres qu'elle contient :

Il n'y a pas en France 20.000 millionnaires ayant 40.000 francs de revenus mobiliers ou immobiliers et 100.000 personnes tout au plus ont des revenus de capitaux mobiliers ou immobiliers supérieurs à 10.000 francs.

Sur 10 millions d'électeurs, 8 à 9 millions sont propriétaires d'un lopin de terre ou d'un lopin de titre.

Nous avons plus de 4 millions de mutualistes et 5 milliards de dépôts dans les caisses d'épargne. La Caisse nationale des retraites avait, au 31 décembre 1909, 316.861 rentiers, hommes et femmes sur lesquels 152.161 avaient à recevoir en moyenne 39 francs par an, soit un peu plus de 10 centimes par jour ; 124.990 avaient à recevoir 122 francs par an ; 1.147 avaient à recevoir 1.432 francs, soit 4 francs par jour.

Depuis 1885, c'est-à-dire depuis vingt-cinq ans, les six compagnies de chemins de fer ont vendu 5 milliards 383 millions d'obligations. Elles ont amorti et remboursé, avec les actions qui ont été remplacées par des actions de jouissance, 3 milliards 267 millions.

Sur les 3.059.000 actions de capital et jouissance des compagnies de chemins de fer, 1.376.760 sont au nominatif ; 1.682.240 sont au porteur. Il y a 151.986 certificats nominatifs d'actions de capital et de jouissance dont 100.000, en chiffres ronds, immatriculés au nom de porteurs d'une à dix actions ; pour l'ensemble des compagnies, la moyenne des titres par certificat s'est abaissée, depuis 1860, de 28 actions à 10 actions.

Le nombre des certificats nominatifs d'actions de capital a presque triplé depuis cinquante ans, pendant que le nombre des titres inscrits sur chacun d'eux a diminué presque des deux tiers.

Les actionnaires possédant 25 à 100 actions représentent à peine 10 à 12 % de l'ensemble ; au-dessus de 100 actions, il existe à peine 1 % de titres.

Sur les 151.980 certificats d'actions, il n'existe pas 10 certificats de plus de 500 actions.

Les actions au porteur sont encore plus disséminées.

L'armée des actionnaires peut être évaluée à 305.000 personnes : 137.000 d'une part, ayant des titres nominatifs ; 168.000 d'autre part, ayant des titres au porteur.

Le nombre d'obligations de chemins de fer en circulation s'élève à 33.881.083, dont 9.832.322 obligations au porteur, soit 28,94 %, et 24.048.761 obligations au nominatif, soit 71,06 %. Le nombre des certificats nominatifs d'obligations est de 795.594. La moyenne des titres inscrits sur chacun d'eux est de 30,22. Cette moyenne est encore trop élevée si l'on tient compte du nombre d'obligations que détiennent les Compagnies d'assurances sur la vie et l'incendie, les Sociétés de secours mutuels, la Caisse de dépôts et consignations, la Caisse nationale des retraites, les œuvres et fondations diverses.

Les deux tiers des certificats sont de 1 à 10 obligations.

La diffusion des obligations au porteur est encore plus grande. Il n'existe pas en France, une seule ville, une seule commune, une seule bourgade, où on ne compte une ou plusieurs obligations.

Les actions et obligations des six compagnies de chemins de fer sont la propriété de plus de 2 millions de rentiers : 305.000 actionnaires, 1.700.000 obligataires.

Le nombre des porteurs de rentes sur l'Etat, 3 % perpétuel et 3 % amortissable, n'est pas inférieur à 2 millions de personnes possédant en moyenne 350 francs de

rente, au maximum, soit un capital de 11.666 francs. Sur 657.700.858 francs de rente 3 %, il existe 467.102.874 francs de rentes nominatives et mixtes, soit 69,74 %; elles sont représentées par 1.455.637 inscriptions nominatives. Sur 106.134.960 francs de rente amortissable, 84.344.760 francs sont au nominatif, soit 79 1/2 %, 21.790.200 francs de rente sont au porteur, soit 20 1/2 %.

La Banque de France a 32.442 actionnaires. Sur ces 32.442 actionnaires, 11.312 possèdent une action; de 1 à 5 actions, on compte 25.614 actionnaires. Les actionnaires possédant de 31 à 50 actions sont au nombre de 678. Au-dessus de 100 actions, il y a 104 titulaires.

Les 400.000 actions du Crédit Foncier appartiennent à 42.345 titulaires, sur lesquels 9.424 possèdent une action, 25.122 possèdent 2 à 10 actions, 4.509 possèdent 11 à 24 actions. Il y a en tout 20 actionnaires possédant 500 à 999 actions, et 5 actionnaires possédant 1.000 actions et au-dessus.

Pour 855.757.663 francs d'obligations foncières et communales nominatives, le Crédit Foncier a 366.761 certificats.

La Société Générale a plus de 90.000 actionnaires; le nombre des comptes ouverts dans cet établissement ainsi qu'au Crédit Lyonnais, au Comptoir national d'Escompte, au Crédit Industriel et Commercial, à l'Union Parisienne, à la Banque de l'Algérie, à la Compagnie Algérienne, dépasse 2 millions.

Les 4.785.296 obligations à lots émises par la ville de Paris appartiennent à plus de 1.500.000 petits porteurs de 1 à 5 obligations.

Les 13.259.337 livrets de caisses d'épargne existants au 31 décembre 1908, représentent un capital de 5.223.600.286 francs; 4.458.780 livrets, soit 33,58 % sont de 20 francs et au-dessous; 2.274.059 livrets sont de 21 à 100 francs. Il y a seulement 9,90 % de livrets, soit 1.174.375, de 1.001 à 1.500 francs.

Sur 379.418 successions, en 1909, 103.438 étaient de 1 à 500 francs; 101.178 de 500 francs à 2.000 francs; 110.427 de 2.000 à 10.000 francs.

Il y avait 373 héritages de 1 à 2 millions; 145 de 2 à 5 millions; 46 de 5 à 10 millions; 10 de 10 à 50 millions et 2 au-dessus de 50 millions.

De 1876 à fin 1906, l'augmentation du taux des salaires a été de plus de 50 %, 75 %, 100 % en certains cas. Le revenu des rentiers a diminué, dans le même laps de temps, de 29 %.

Il faut respecter et défendre cette épargne qui a subvenu aux besoins de la guerre, réparé les maux inoubliables du pays, relevé son courage et fourni les capitaux pour les travaux de la paix.

Il faut se rappeler deux dates et deux faits : 15 mars 1871 : 15 milliards à payer pour le coût de la guerre; cours de la rente 3 % au 15 mars 1871, 50,85; au 15 mars 1911, 97,50.

Le 15 mars 1871, la France était débitrice, ayant tout à payer, tout à réparer.

Le 15 mars 1911, la France est créditrice partout, débitrice nulle part. Ses forces sont rétablies; ses épargnes reconstituées. N'oublions pas, dit en terminant M. Neymarck, où des désastres sans précédents nous avaient conduits, comment nous nous sommes relevés, et tout ce que nous devons à l'esprit de travail, d'épargne et d'économie de ces chemineaux de l'épargne.

M. le PRÉSIDENT remercie M. Alfred Neymarck de sa communication si démonstrative et si documentée et, sans ouvrir la discussion qui aura lieu au cours d'une prochaine séance, donne la parole à M. D'EICHTHAL qui lit la note suivante :

« Je voudrais ajouter quelques observations à une des parties de la si intéressante communication de M. Neymarck, et appuyer de certaines précisions nouvelles ses conclusions relatives au morcellement des valeurs de chemins de fer. Je tire ces précisions d'un dépouillement complet qui vient d'être fait à la compagnie des chemins de fer du Midi, en ce qui concerne les titres nominatifs de cette compagnie. Il est plus que vraisemblable que ce qui est exact pour les actions et obligations nominatives le serait encore plus, au point de vue de l'éparpillement, pour les valeurs au porteur. Malheureusement, la vérification n'est guère possible pour cette

nature de titres. J'indique d'ailleurs que sur les titres en circulation, il y a environ 40 % d'actions nominatives et 60 % d'obligations au porteur.

« Le dépouillement dont je viens de parler s'est fait en groupant les certificats de chaque catégorie de titres de façon à ranger sous le même nom tous ceux qui portent ce nom et à constituer un seul propriétaire des titres qui y sont inscrits. On a ensuite établi des tranches de porteurs ayant de 1 à 5 titres, de 6 à 10, et ainsi de suite, jusqu'à 500 et au-dessus. On échappe par là à un double inconvénient : 1° celui de faire des moyennes générales qui ne correspondent pas à la réalité des choses ; en divisant la totalité des titres par celui des certificats on risque d'additionner quelques très gros certificats — par exemple, ceux de certaines collectivités comme des compagnies d'assurances ou des caisses de retraites, qui possèdent plusieurs milliers de titres sous un seul certificat — avec un très grand nombre de petits qui n'ont chacun que très peu de titres, et de trouver par la division générale des titres par les certificats une moyenne qui ne corresponde pas à ce que possède en réalité chaque unité de l'immense majorité des porteurs ;

2° En totalisant sous chaque nom, dans chaque catégorie de valeurs, les titres qui lui reviennent, on évite de prendre le nombre des certificats pour celui des possesseurs de titres, ce qui souvent ne coïncide pas, la même personne possédant dans beaucoup de cas des titres inscrits sous plusieurs certificats.

« Un des premiers résultats — et des plus saisissants — du dépouillement ainsi opéré, est de constater la proportion considérable de collectivités (caisses de retraites, sociétés de secours mutuels, œuvres de bienfaisance, établissements publics, personnes morales diverses), qui possèdent les actions et obligations nominatives d'une de nos grandes compagnies.

Pour le Midi, la proportion est d'environ un cinquième de la totalité des titres en circulation ; pour les actions, 4.149 (sur 250.000, dont 98.074 nominatives) appartiennent à des collectivités ; pour les obligations 3 % anciennes, 310.978 sur 2.364.128 (dont 1.573.438 nominatives) ; pour les obligations 3 % nouvelles, 326.764 sur 863.010 (dont 699.493 nominatives) ; pour les 2 1/2 %, 96.235 sur 231.211 (dont 182.414 nominatives).

Ce résultat donne l'indication intéressante que plus les émissions d'obligations sont nouvelles, plus elles sont absorbées par des groupes de petits intérêts unis par la prévoyance et cherchant pour leurs économies un placement ou une garantie. C'est de la poussière coagulée qui a grossi avec les progrès de l'association et de l'épargne.

« Si l'on passe à l'ensemble des possesseurs collectifs ou individuels, voici dans leurs grandes lignes les chiffres précis que donne le dépouillement.

« Commençons par les actions auxquelles s'attache plus spécialement, dans certains esprits ou sous certaines plumes, l'idée d'une « féodalité financière » qui les concentrerait dans ses coffres.

« Les 98.074 actions nominatives du Midi appartiennent à 8.635 personnes. Sur ces 8.635 personnes, 4.786, soit 55,4 %, ont à leur nom 1 à 5 actions, et 1.695 personnes de 6 à 10 actions, soit 19,6 % ou ensemble la proportion de près de 75 % des actionnaires nominatifs qui possèdent chacun au plus 10 actions. Le reste va se sériant par petites tranches de 11 à 19 actions, 819 actionnaires ; de 20 à 30, 757 ; de 31 à 50, 314 ; de 51 à 80, 133 ; de 81 à 200, 101 actionnaires (sur lesquels 15 administrateurs ayant, de par les statuts, au moins chacun 100 actions ; de 201 à 300, 20 ; de 301 à 400, 1 ; de 401 à 500, 5 se partageant 3.547 actions. Le plus fort lot comprenant 831 actions appartient à une compagnie d'assurances.

« Passons aux obligations : elles sont divisées en trois catégories : les 3 % anciennes, les 3 % nouvelles, les 2 1/2 %.

« Les 3 % anciennes nominatives (1.573.438 sur 2.364.728) sont possédées par 35.278 personnes.

9.014 personnes en ont de	1 à	5 (soit 25,6 %)
5.992	— de	6 à 10 (soit 17,0 %)
6.271	— de	11 à 20 (soit 17,8 %)
5.493	— de	21 à 40 (soit 15,6 %)

2.886 personnes en ont de	41 à 60	(soit 8,2 %)
2.794 —	de 61 à 100	(soit 7,9 %)
1.857 —	de 101 à 200	(soit 5,2 %)
800 —	de 201 à 500	(soit 2,2 %)
171 —	de 501 et au-dessus	: 0,5 %

« Les obligations nouvelles 3 % nominatives sont possédées par 9.922 personnes qui se partagent 699.493 titres (sur 863.010 en circulation).

2.817 personnes en ont de	1 à 5	(soit 28,4 %)
1.750 —	de 6 à 10	(soit 17,6 %)
1.632 —	de 11 à 20	(soit 16,4 %)
1.421 —	de 21 à 40	(soit 14,3 %)
799 —	de 41 à 60	(soit 8,0 %)
680 —	de 61 à 100	(soit 6,8 %)
453 —	de 101 à 200	(soit 4,5 %)
226 —	de 201 à 500	(soit 2,2 %)
144 —	de 501 et au-dessus	: 1,4 %

« Enfin, 2.583 personnes se partagent 182.414 obligations 2 1/2 % nouvelles nominatives (sur 231.211 en circulation).

861 personnes en ont de	1 à 5	(soit 33,3 %)
508 —	de 6 à 10	(soit 19,7 %)
413 —	de 11 à 20	(soit 15,9 %)
321 —	de 21 à 40	(soit 12,4 %)
170 —	de 41 à 60	(soit 6,6 %)
161 —	de 61 à 100	(soit 6,2 %)
82 —	de 101 à 200	(soit 3,0 %)
41 —	de 201 à 500	(soit 1,5 %)
26 —	de 501 et au-dessus	: 1 %

« On voit par ces tableaux la proportion infime des gros possesseurs d'obligations nominatives ; elle varie entre 0,5 % et 2,2 % pour des porteurs de plus de 200 titres, soit, au cours actuel, ayant des obligations de la catégorie envisagée pour plus de 84.000 francs. Une lecture attentive des gros certificats indique d'ailleurs que l'immense majorité en appartient à des collectivités qui sont elles-mêmes de simples groupements de petites bourses et ne ressemblent en rien à ces fiefs féodaux sous la figure desquels on représente volontiers les blocs de valeurs de chemins de fer. La réalité est que celles-ci appartiennent effectivement, dans leur grande majorité, à la démocratie de l'épargne.

« On peut ajouter qu'en regardant un à un les certificats nominatifs, on s'aperçoit qu'ils représentent, dans la proportion d'environ 60 %, des femmes ou des mineurs. C'est donc la partie la moins spéculatrice et en quelque sorte la plus désarmée de la population qui en possède une portion considérable à titre de placements à intérêts peu élevés mais où elle cherche des conditions désirables de sûreté et de solidité. »

En raison de l'heure avancée, la suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance, que la Société décide de fixer au mercredi 26 avril, à cause de la coïncidence des fêtes de Pâques avec la semaine normale de la réunion.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL.

Le Président,
Ch. LAURENT.

II

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

RAPPORT DU TRÉSORIER

SUR

LES COMPTES DE L'ANNÉE 1910

LA SITUATION FINANCIÈRE ET LE BUDGET DE 1911

CHERS COLLÈGUES,

J'ai l'honneur de vous présenter les comptes financiers pour l'année 1910, le budget pour 1911 et le rapport qui doit les accompagner.

Vous constaterez, d'après le bilan, que notre patrimoine s'est accru par suite des libéralités de deux de nos bien chers et regrettés collègues : l'un M. Mercet, ancien président de la Société, dont le legs de 10.000 francs (soit net 8.460 francs), a été reçu au mois de janvier, et l'autre M. Hancock, associé de notre Société depuis 1885 et dont le legs de 3.000 francs a été remis il y a quelques mois. Répétons que notre reconnaissance leur est acquise pour leur bonne pensée et pour leur acte si plein d'affection pour la Société.

Le montant du legs Mercet a été employé pour la somme de 8.322 francs en 19 obligations foncières immatriculées au nom de la Société, et celui du legs Hancock en 7 obligations, également nominatives, du chemin de fer P.-L.-M., d'une valeur totale de 2.989 francs.

Le portefeuille du legs Coste a été l'objet d'une transformation. Les titres de rente amortissable de 1.245 francs qui le composaient ont été échangés contre 98 obligations 3 % des chemins de fer de l'Est algérien, qui jouissent d'une garantie de l'État. Le revenu de ce legs s'est élevé de 1.245 francs à 1411'20, avantage de revenu auquel s'ajoutera une plus-value de capital que la Société augmentera, d'une manière certaine par l'amortissement à 500 francs de ces obligations acquises au prix de 427 francs.

Pour compléter ce qui a trait au legs Coste, on doit ajouter que deux obligations du chemin de fer P.-L.-M. fusion, ont été acquises sur le disponible que présentait le compte courant de ce legs, afin de ne pas laisser ce reliquat improductif, ces titres restant d'ailleurs disponibles pour le service du legs comme l'étaient les fonds ainsi employés.

En rapprochant le bilan des indications qui figurent à la deuxième partie des comptes en ce qui concerne les sorties de fonds, on relève les obligations de chemins de fer et de la ville de Paris, d'une valeur totale de 2.259'05 qui, n'ayant aucune attribution spéciale, ont été versées au portefeuille général. Par suite de ces

divers placements, les ressources libres en caisse et en dépôt ont diminué dans leur ensemble pendant l'année 1910.

Les deux obligations de la ville de Paris, qui comportent des lots, n'ont pas pu être mises immédiatement au nominatif, parce qu'elles ne sont pas entièrement libérées. Elles seront immatriculées lors de leur libération, mais elles ont été l'objet d'un certificat de dépôt au Crédit foncier portant leurs numéros et, de plus, ces numéros ont été inscrits au bilan, en prévision des tirages.

Telles sont les remarques et explications concernant les titres de toute nature appartenant à la Société et dont la liste entière figure au bilan.

Quant aux autres modifications du bilan, elles sont purement de forme et sans action effective sur la situation de la Société : la multiplicité progressive des détails qui sont insérés dans ce bilan au sujet des portefeuilles, l'a beaucoup étendu et a surchargé le texte, ce qui a rendu nécessaire de modifier l'ordre de présentation, afin de grouper les indications en deux parties spécialement classées et d'une extension à peu près équivalente sous le rapport de la pagination.

Examinons, maintenant, les comptes mêmes de la Société, recettes et dépenses effectuées pendant l'année dernière.

La première partie concerne exclusivement le service courant. Elle montre la marche annuelle, avec les ressources ordinaires et les dépenses obligatoires qui se présentent chaque année dans des conditions analogues.

Les cotisations se sont accrues dans une proportion des plus heureuses. En effet, leur montant a atteint 5.052 francs contre 4.020 francs l'année précédente, soit 1.032 francs de supplément. La cause en réside dans les admissions nouvelles qui se sont élevées, en 1910, au nombre de 36 membres, jamais obtenu jusqu'ici.

Après les avoir salués comme collègue au fur et à mesure de leur arrivée, je les salue de nouveau comme trésorier, car ils sont la force vive et l'avenir de la Société.

Me tournant vers le passé, je rappelle les trois pertes cruelles que nous avons faites : MM. Magnin, Papillon et Cheysson. Notre président a retracé éloquemment la vie et le caractère de chacun d'eux. — Qu'il me soit permis de dire seulement que je m'honorais des liens de cœur qui m'unissaient à Cheysson, depuis un débat prolongé, vif et courtois, sur la mutualité, débat qui avait scellé notre amitié il y a plus de quarante ans.

Revenant aux chiffres du compte, le côté des dépenses ne présente qu'un point très intéressant : le Journal, dont les frais d'impression se sont élevés de 4.793^f 29 à 5.539^f 13, soit 745^f 84 de plus. — Cette augmentation résulte de l'abondance des matières insérées dans notre Journal, dont le volume s'est ainsi accru de plus de 50 pages. — Cette dépense est loin d'être regrettable, elle est productive et peut être même considérée comme une richesse à un certain point de vue, puisqu'elle répand les travaux utiles, les connaissances, les études pour lesquelles la Société existe et qui sont le but même qu'elle poursuit.

Au résumé, les dépenses ordinaires se sont élevées à 12.298^f 57 contre une recette de 12.757^f 20, laissant un léger disponible de 458^f 63.

En faisant le rapprochement, nous devons relever que dans les recettes figurent 3.150 francs de subventions reçues en 1910, c'est-à-dire, à 100 francs près, l'intégralité des inscriptions annuelles.

On voit combien ces subventions nous sont utiles ; elles constituent en outre un précieux encouragement en nous montrant l'intérêt que l'on porte à nos travaux.

Nous avons déjà vu, avec les mouvements de titres, la majeure partie de la deuxième section des comptes, consacrée aux recettes et aux dépenses spéciales.

Deux articles des recettes appellent encore notre attention en échappant à la règle et aux quotités habituelles de ces dernières années :

L'un se rapporte à l'encaissement des legs Mercet et Hancock, le second est la somme de 2.220 francs, que nous avons reçue pour rachats de cotisations par un seul versement ou par annuités.

Par suite de l'apurement définitif des dépenses relatives aux publications diverses qui ont été faites lors du Cinquantenaire de la Société et de la douzième session de l'Institut international de Statistique, nous avons eu à régler un solde de 3.242 francs pour supplément d'impression de rapports et de documents.

Le budget pour l'année 1911 est établi conformément aux errements habituels.

Les cotisations des membres titulaires et correspondants sont augmentées de 400 francs et portées à 4.500 francs en raison de l'accroissement de l'effectif de ces membres.

Les revenus du legs Hancock (100 francs) sont inscrits pour la première fois.

Les autres prévisions de recettes offrent peu de différences avec celles des années précédentes.

Il en est de même en ce qui concerne les dépenses qui présentent quelques modestes augmentations afin de mettre les prévisions en rapport complet avec la réalité que la pratique a fait ressortir les années précédentes. La dotation de l'impression du journal a été ainsi augmentée de 200 francs.

La deuxième partie comprend les recettes probables qui seront mises en réserve.

Le Trésorier,
Paul MATRAT.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1910

ACTIF

ESPÈCES

En caisse	1 257 ^f 22	} 2 814 ^f 50
Au Crédit-Foncier de France	381 48	
Au Comptoir national d'Escompte	1 175 80	

PORTEFEUILLE

(PRIX D'ACHAT)

1° Titres déposés au Crédit Foncier de France

A. Titres affectés à la représentation des legs suivants :

Legs Bourdin : 36 fr. de rente 3 % (Récépissé n° 172 226)	997 60	} 4 791 60
Legs Bresson : 25 fr. de rente 3 % (Récépissé n° 670 765)	805 »	
Legs Hancock : 7 obligations chemins de fer P.-L.-M. (fusion) 3 % nouvelles (Récépissé n° 789 485.)	2 989 »	

B. Titres sans affectation spéciale :

204 fr. de rente 3 % (résultant de la conversion de 306 fr. de rente 4 1/2 % réduits à 238 fr. de rente 3 1/2 %). [Récépissé n° 126 913]	7 163 ^f »	} 93 890 13
6 fr. de rente 3 % perpétuelle (Récépissé n° 501 925)	204 45	
70 obligations foncières 3 % 1883 (Récépissés n° 263 990, 275 268 et 624 786.)	29 416 20	
4 obligations communales 2,60 % 1892 (Récépissé n° 275 269) [N° des obligations à lots 164 789 à 164 792]	2 014 65	
1/4 obligation Ville de Paris 2 % 1898 (Récépissé n° 314 960) [N° de l'obligation à lots 557 760 2° quart].	111 03	
3 obligations chemin de fer du Sud de la France 3 % (Récépissé n° 297 568)	1 400 85	
26 obligations du gouvernement général de l'Indo-Chine 3 1/2 % 1898 (Récépissés n° 322 939 et 406 536)	13 039 15	
25 obligations des chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan 3 % (Récépissé n° 409 390)	11 020 80	
30 obligations chemins de fer P.-L.-M. (fusion) 3 % anciennes (Récépissé n° 620 607)	12 926 »	
20 obligations chemins de fer de Paris à Orléans 3 % nouvelles (Récépissé n° 620 608)	8 620 »	
18 obligations chemin de fer Paris à Orléans 3 % nouvelles (Récépissé n° 741 565)	7 974 »	
2 obligations chemins de fer de Paris à Orléans 3 % nouvelles (Récépissé n° 789 486)	860 20	
3 obligations chemins de fer P.-L.-M. 3 % (fusion) nouvelles (Récépissé n° 789 485)	1 285 75	
2 obligations Ville de Paris 3 % emprunt 1910, libérées de 50 fr. chacune, provisoirement au porteur jusqu'à libération complète (n° des obligations à lots 517 517 et 517 522) (Récé- pissé n° 798 420)	113 10	

A reporter 103 755^f 28

ACTIF (Suite)

Report. 103755^f 28

2° Titres déposés au Comptoir National d'Escompte de Paris

C. Titres affectés à la représentation des legs suivants :

Legs Coste : 98 obligations du chemin de fer de l'Est Algérien 3 % (Récépissé 501926)	41 789 ^f »	} 50111 »
Legs Mercet : 19 obligations Foncières 3 % 1883 (Récépissé n° 427725)	8 322 »	

D. Titres sans affectation spéciale :

2 obligations du chemin de fer de l'Est Algérien 3 % (Récépissé n° 501926).	852 80
1 obligation Foncière 3 % 1883 (Récépissé n° 427725)	438 »

E. Titres valeur en compte courant :

2 obligations chemins de fer P.-L.-M. 3 % (fusion) nouvelles (Récépissé n° 244730)	857 50	} 2140 90
3 obligations semblables (Récépissé n° 504245)	1 283 40	

DIVERS

Annuités : à recevoir de l'Hôtel des Sociétés savantes de 1911 à 1912
pour remboursement du solde d'un prêt de 3000 fr. relatif à l'ins-
tallation de la bibliothèque de la Société de Statistique. 450 »

Bibliothèque :

Pour mémoire. {	Valeur des livres.	» »
	Numéros du Journal en magasin.	» »

TOTAL DE L'ACTIF. 157 747^f 98

PASSIF

Capital avec affectation spéciale :

Legs Bourdin	997 ^f 60	} 55 197 ^f 35
Legs Bresson	805 »	
Legs Coste	41 934 75	
Legs Mercet	8 460 »	
Legs Hancock	3 000 »	

Réserve sur cotisations rachetées (1) 25 163 45

**Fonds sans affectation spéciale, dont 22 000 fr. provenant de l'attri-
bution faite à la Société de Statistique, sur le legs fait à l'État par
M. Giffard, et 20 580 fr. 32 montant de l'indemnité des assurances
pour l'incendie des collections du Journal de la Société** 72 175 78

Cotisations en cours de rachat (Reçu 25 annuités) 1 500 »

Provision pour médaille Bourdin 36 »

Comptes courants des legs Coste et Mercet :

Legs Coste, dont 2 140 fr. 90 en titres disponibles	3 544 65	} 3 675 40
Legs Mercet.	130 75	

TOTAL DU PASSIF. 157 747^f 98

(1) Cette réserve s'est réduite en 1910 par suite du décès de 3 membres perpétuels et augmentée par l'inscription de 9 membres ayant racheté leurs cotisations.

COMPTES DE 1910

RECETTES

Espèces existant au 1^{er} janvier 1910 :

En caisse.	689 ^f 40	} 7 139 ^f 17
Au Crédit Foncier.	3 473 02	
Au Comptoir national d'Escompte.	2 976 75	
		7 139 ^f 17

1^{re} PARTIE

Recettes effectuées pendant l'année pour le service courant

Cotisations : Membres titulaires.	4 575 ^f »	} 5 052 ^f »
— Membres correspondants.	477 »	
Journal : Abonnements et vente de numéros		1 389 05
Intérêts sur les titres du portefeuille et sur les fonds au Crédit Foncier, et divers.		3 166 15
Subventions reçues en 1910 (1) :		
Ville de Paris : année 1909	1 000 »	} 3 150. »
Conseil général de la Seine : 1909.	350 »	
Ministère de l'agriculture : 1910.	1 200 »	
Ministère de l'instruction publique : 1910	300 »	
Ministère du travail et de la prévoyance sociale : 1910	300 »	
RECETTES effectuées en 1910 (1 ^{re} partie)		(1) 12 757 ^f 20

2^e PARTIE

Recettes spéciales

<i>Annuités</i> : 4 membres ont racheté intégralement leurs cotisations en 1910	1 200 ^f »	} 2 220 ^f »
— 17 annuités de rachats de cotisations.	1 020 »	
Annuité de 1910 sur le prêt à l'Hôtel des Sociétés savantes		360 »
<i>Legs Mercet</i> : Montant de ce legs reçu en 1910.		8 460 »
<i>Legs Hancock</i> : Montant de ce legs reçu en 1910		3 000 »
<i>Legs Bourdin</i> : Intérêts des valeurs de ce legs	36 »	} 1 540 80
<i>Legs Coste</i> : Intérêts reçus en 1910 (Revenu des valeurs et intérêts du compte courant au Comptoir d'Escompte), net	1 374 05	
<i>Legs Mercet</i> : Intérêts reçus en 1910 en compte courant au Comptoir d'Escompte, net	130 75	
RECETTES spéciales en 1910 (2 ^e partie).		15 580 ^f 80
TOTAL de la 1 ^{re} et de la 2 ^e parties		28 338 ^f »
TOTAL GÉNÉRAL de l'encaisse et des recettes.		35 477 ^f 17

(1) Reste à recevoir la subvention de 1.000 fr. de la Ville de Paris de 1910 et celle de 500 fr. du Conseil général de la Seine, qui ont été votées, mais non ordonnancées en 1910.

COMPTES DE 1910

DÉPENSES

1^{re} PARTIE

Paiements effectués pendant l'année pour le service courant

Administration :

Secrétariat général, correspondance, frais de bureau, etc.	2 022 ^f 03	} 2 355 ^f 93	} 3 488 ^f 28
Frais de convocations	333 90		
Trésorerie et archives, frais de recouvrement, corres- pondance, etc.	1 132 35		
Loyer : pour 1910			1 000 "
Journal : Impression et frais d'envoi	5 539 13	} 1 489 06	} 7 028 19
— Rédaction en 1910 et graphiques.	1 489 06		
Annuaire : Impression et envoi.			268 "
Bibliothèque :			
Allocations mensuelles au bibliothécaire et indemnité au secrétaire.	230 "	} 42 85	} 272 85
Reliures et imprimés	42 85		
Frais extraordinaires			241 25
Dépenses réglées en 1910 (1 ^{re} partie).			<u>12 298^f 57</u>

2^e PARTIE

Dépenses spéciales, placements et règlements d'ordre

Achat de la médaille Bourdin décernée en 1910.			108 ^f "
Supplément de frais d'impression, de rapports et de documents relatifs au Cinquantenaire de la Société et à la XII ^e Session de l'Institut inter- national de Statistique			3 242 30
<i>Emplois, placements et règlements suivants :</i>			
Achat de 3 obligations du chemin de fer P.-L.-M. fusion 3 % nou- velles pour le compte courant du legs Coste			1 283 40
Achat de 20 obligations foncières 3 % 1883, dont 19 affectées à la formation du portefeuille du legs Mercet.			8 322 "
et une obligation versée au portefeuille général de la Société.			438 "
Achat de 7 obligations du chemin de fer P.-L.-M. fusion 3 % nou- velles pour former le portefeuille du legs Hancock.			2 989 "
Soulte de l'opération d'échange de 1 245 fr. de rente 3 % amortissable du portefeuille du legs Coste, contre 100 obligations du chemin de fer de l'Est Algérien 3 % (garanties par l'Etat et d'un revenu net de 1 440 fr.) dont 98 obligations pour le portefeuille du legs Coste (41 789 fr.) et 2 obligations (852 fr. 80) versées au portefeuille général.			1 722 35
<i>Acquisition de titres versés au portefeuille général :</i>			
2 obligations chemin de fer Paris-Orléans 3 % nouvelles.	860 20	} 1 285 75	} 2 259 05
3 — chemin de fer P.-L.-M. fusion 3 % nouvelles.	1 285 75		
2 — Ville de Paris emprunt 1910, à lots, libérées de 50 fr. chacune.	113 10		
TOTAL de la 2 ^e partie			<u>20 364^f 10</u>
TOTAL de la 1 ^{re} et de la 2 ^e parties			<u>32 662^f 67</u>

Espèces existant au 31 décembre 1910

En caisse.	1 257 ^f 22	} 2 814 ^f 50
Au Crédit Foncier.	381 48	
Au Comptoir national d'Escompte.	1 175 80	
TOTAL GÉNÉRAL égal.		<u>35 477^f 17</u>

BUDGET DE PRÉVISION POUR 1911

RECETTES	DÉPENSES
<p>1^{re} PARTIE</p> <p>Cotisations 4 500^f » Journal : abonnements et ventes . 1 280 » Revenus des titres du portefeuille et du compte courant au Crédit Foncier 3 160 »</p> <p style="text-align: center;">Subventions :</p> <p>Ville de Paris 1 000^f » Ministère de l'agriculture . . 1 200 » Ministère de l'instruction pu- blique (abonn. au Journal) . . 300 » Ministère des travaux publics . Mémoire Conseil général de la Seine . 500^f » Ministère du travail et de la prévoyance (abon. au Journ.) . 300 »</p> <hr/> <p>TOTAL de la première partie. <u>12 240^f »</u></p> <p style="text-align: center;">2^e PARTIE</p> <p>11 annuités en 1911 p^r rachats de coti- sations en cours 660^f » Annuité pour inté- rêts et amortisse- ment de l'avance de 3 000 fr. faite à l'Hôtel des Sociétés savantes, pour ins- taller la bibliothè- que de la Société de Statistique 360 » Revenus du legs Bourdin 36 » — Coste 1 350 » — Mercet 270 » — Bresson 25 » — Hancock 100 »</p> <hr/> <p>TOTAL de la seconde partie. <u>2 801^f »</u></p> <hr/> <p>TOTAL GÉNÉRAL <u>15 041^f »</u></p>	<p>1^{re} PARTIE</p> <p><i>Administration :</i></p> <p>Secrétariat général, frais de bureau, correspondance, etc 1 900^f » Frais de convoca- tions 400 » Trésorerie, archives, frais de recouvre- ment 1 150 »</p> <p style="text-align: center;"><i>Loyer :</i></p> <p>Salles des réunions et bibliothèque 1 000 »</p> <p style="text-align: center;"><i>Journal :</i></p> <p>Impression et envoi . . . 200 » Rédaction 1 500 » Graphiques 300 »</p> <p style="text-align: center;"><i>Annuaire :</i></p> <p>Impression et envoi. 280 »</p> <p style="text-align: center;"><i>Bibliothèque :</i></p> <p>Livres, reliures et frais divers. . 280 »</p> <p style="text-align: center;"><i>Dépenses diverses :</i></p> <p>Frais de représent^{on}. . . 100^f » Frais extraordinaires . . . 100 »</p> <hr/> <p>TOTAL de la première partie. <u>12 210^f »</u></p> <p style="text-align: center;">2^e PARTIE</p> <p>Réserve des annuités ci-contre. . 1 020^f » — des revenus du legs Bourdin pour sa mé- daille 36 » — des revenus des divers legs pour les prix et publications con- cernant ces legs, dé- penses imputables et frais s'y rapportant 1 745 »</p> <hr/> <p>TOTAL de la seconde partie. <u>2 801^f »</u></p> <hr/> <p>TOTAL GÉNÉRAL <u>15 011^f »</u></p>

Le Trésorier,
Paul MATRAT,

**SOCIÉTÉ
DE
STATISTIQUE
DE PARIS**

**RELEVÉ COMPARATIF QUINQUENNAL
DES RECETTES ET DÉPENSES DE DIVERS CHAPITRES
Situation au 31 décembre des années 1906 à 1910**

DÉSIGNATIONS	1906	1907	1908	1909	1910	
<i>Recettes du service courant :</i>						
Cotisations encaissées	3 705 »	3 865 »	3 922 »	4 020 »	5 052 »	
Abonnements et vente du Journal	1 256 »	1 563,75 ¹	1 318,50	1 288 »	1 389,05	
Revenus des valeurs	2 136,84	2 140,51	3 090,04	2 885,41	3 161,15	
Subventions	3 000 »	2 150 » ²	2 640 » ²	3 050 » ²	3 150 » ²	
TOTAL du service courant	10 097,84	9 719,26	10 970,54	11 243,41	12 757,20	
<i>Recettes spéciales :</i>						
Annuités pour rachats de cotisations	360 » ³	720 » ³	600 » ³	720 » ³	2 220 » ³	
Annuités de l'Hôtel des Sociétés savantes pour remboursement d'avances	560 »	410 » ⁴	360 » ⁴	360 » ⁴	360 »	
Revenus des legs	1 371,40	1 406,90	1 605,75	1 405,92	1 540,80	
Recettes exceptionnelles		20 580,32 ⁵	215,55	22 128,30 ⁶	11 460 » ⁸	
TOTAL général des recettes	12 389,24	82 836,48	13 751,84	95 857,63	28 338 »	
<i>Dépenses du service courant :</i>						
Administration, assemblées, recouvrement, etc.	2 678,75	2 609,75	2 919,90	3 427,30	3 488,28	
Loyer	1 000 »	1 000 »	1 000 »	1 000 »	1 000 »	
Journal (impression, graphiques, rédaction, etc.)	6 329,46 ⁶	6 093,41	5 938,19	6 157,24 ⁶	7 028,19 ⁶	
Annuaire	196,35	183,10	199,75	183,45	268 »	
Bibliothèque	370,65 ⁷	186 »	262 »	267,50	272,85	
Dépenses extraordinaires	»	207,35	179,05	»	241,25	
TOTAL du service courant	10 575,21	10 279,61	10 498,89	11 035,49	12 298,57	
Dépenses spéciales	71,65	108 » ¹⁰	»	21 781,02 ⁹	20 364,10	
TOTAUX	10 646,86	10 387,61	10 498,89	32 816,51	32 662,67	
<i>Situation :</i>						
Valeurs en portefeuille	109 299,68 ¹²	135 718,68 ¹²	136 831,53 ¹²	138 266,43 ¹²	154 477,48	
Annuités à recevoir de l'Hôtel des Soc. savantes.	1 940 » ¹³	1 530 » ¹³	1 170 » ¹³	810 » ¹³	450 »	
En caisse et dépôts	5 385,13	1 390,20	4 098,05	7 139,17	2 814,50	
Créance	»	5 605,70 ¹⁴	5 605,70 ¹⁴	» ¹⁴	»	
TOTAUX	116 624,81	144 244,58	147 705,28	146 215,60	157 747,98	
<i>Nombre des Membres au 31 décembre :</i>						
Titulaires	perpétuels	109	106	100	97	103
	non rachetés	151	162	165	182	202
Correspondants		28	31	29	31	34
Associés		73	72	70	67	68
TOTAUX	361	371	364	377	407	

1. Dont vente d'une collection du Journal en 1907.
2. La subvention du Ministère de l'Agriculture a été de 1.200 fr. en 1906, de 1.100 fr. en 1907, 1908 et 1909 et de 1.200 fr. en 1910. — En outre, les subventions n'ont pas toujours été payées pendant les années auxquelles elles se rapportaient. La subvention de 1.000 fr., en 1910, de la ville de Paris, et celle du Conseil général de la Seine, de 350 fr., en 1910, ne seront mandatées qu'en 1911.
3. Rachats de cotisations plus nombreux et rachat intégral en 1907. 4 rachats complets et 17 annuités en 1910.
4. A partir de 1907, l'annuité du remboursement d'un prêt fait à l'Hôtel des Sociétés savantes reste seule.
5. Indemnité reçue en espèces pour l'incendie des collections du Journal de la Société. En outre, un crédit de 7.000 fr. a été ouvert par la Maison Berger-Levrault, à titre d'indemnité complémentaire au sujet de cet incendie.
6. Feuilles en plus pour l'impression du Journal.
7. Y compris les menus frais pour l'établissement du catalogue de la bibliothèque.
8. Remboursement de 30 fr. de rente amortissable (998 fr.). — Cotisations spéciales (1.020 fr.) et constitution de ressources et de crédit pour le Cinquantenaire de la Société, suivant détail au compte de 1909, et allocation gratuite de 8.000 fr. par l'Institut international de Statistique, pour participation de la Société aux réceptions de la XI^e session de l'Institut. En 1910, montant net du legs Mercet 8.490 fr. et du legs Hancock 3.000 fr.
9. Remploi de 978 fr. 57 en 30 fr. de rente amortissable. — Absorption du solde du crédit ouvert par MM. Berger-Levrault; frais de réception des membres et invités de l'Institut international et placement de 7.974 fr. le tout suivant compte de 1909. En 1910 : médaille, 108 fr.; placements legs Mercet, 8.322 fr.; legs Hancock, 2.989 fr.; placements divers, 5.702 fr. 80. Remboursement de 3.242 fr. 30 sur les 8.000 fr. ci-dessus, pour impressions supplémentaires.
10. Achat de la médaille du prix Bourdin en 1907 et en 1910.
11. Exposition de Liège et souscription au monument Tarde.
12. Portefeuille déposé au Crédit Foncier et au Comptoir national d'Escompte de Paris, y compris les valeurs des legs, capital et comptes courants. Placement, en 1907, de l'indemnité payée pour l'incendie des collections du Journal et d'un reliquat. Légers accroissements en 1908 et 1909.
13. Réductions progressives des annuités restant dues par l'Hôtel des Sociétés savantes pour cessation de corps de bibliothèques et pour prêt fait par la Société; à partir d'avril 1907, les annuités sur le prêt restent seules dues.
14. Partie restant due par la Maison Berger-Levrault sur la créance de 7.000 fr. pour indemnité complémentaire concédée par cette Maison pour l'incendie des collections du Journal de la Société (1.394 fr. 30 ont été affectés à l'impression du catalogue de la Bibliothèque). Solde de 5.605 fr. 70 employé en 1909 lors du Cinquantenaire de la Société et de la XII^e session de l'Institut international pour l'impression de l'ouvrage *La Statistique à Paris*, et pour la publication des comptes rendus. (Journal d'août 1910 spécial.)

Le Trésorier, Paul MATRAT.

III

RAPPORT PRÉSENTÉ

AU NOM DE LA

COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES

Par M. Michel HUBER, vice-président

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

La commission des fonds et archives, désignée par votre conseil, conformément à l'article 12 du règlement intérieur de notre Société, s'est réunie le vendredi 24 février dernier, sous la présidence de M. Charles Laurent. Elle a reçu communication du rapport rédigé par notre excellent trésorier, M. Matrat, sur les comptes et la situation financière de la Société en 1910 et sur le projet de budget pour 1911.

Après avoir pris connaissance de ces documents, votre commission a procédé à la vérification des récépissés des titres déposés au Crédit Foncier et au Comptoir national d'Escompte de Paris et a constaté la parfaite concordance des numéros des récépissés et des numéros mentionnés au bilan.

En rendant une fois de plus hommage au dévouement et à la compétence du vigilant gardien de nos finances, je ne fais que traduire les sentiments unanimes de la commission et du conseil. Je suis sûr d'être votre interprète à tous en adressant à notre cher trésorier, avec les remerciements de la Société, nos vœux les plus cordiaux pour le complet rétablissement de sa santé.

Messieurs, au nom de la commission et du conseil, je vous propose d'approuver :

- 1° Les comptes de 1910 ;
- 2° Le projet de budget pour 1911.

Le Rapporteur,
Michel HUBER.
